

Délibération

Générale

colonial

## DELIBERATION n° 469 rendue exécutoire par arrêté n° 1122

n° 469

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

7 septembre 1963

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1963

Date du numéro

30 septembre 1963

### TEXTE INTÉGRAL

rendue exécutoire par arrêté n° 1122 du 7 septembre 1963, la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale a accordé à M. Osman Guelle Farah la cession définitive d'un terrain d'une superficie de 192 mètres carrés, sis rue Soleillet à Djibouti, au prix de 300 francs le mètre carré.